



santé
famille
retraite
services

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MSA SUD CHAMPAGNE

17 DECEMBRE 2020

MSA Sud Champagne (Aube Haute-marne)

Adresse postale

1, avenue Maréchal Joffre

BP 531

10032 Troyes Cedex

Siège social

Allée Cassandre

52000 Chaumont

<https://sudchampagne.msa.fr>

tél. 03 25 30 33 33

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée Générale ordinaire de la CAISSE de MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE SUD CHAMPAGNE s'est tenue le **JEUDI 17 DECEMBRE 2020** en visioconférence compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19, sous la présidence de Monsieur Eric PETIT, Président de la MSA Sud Champagne. L'ordre du jour était le suivant :

- Accueil par le Président
- Approbation du procès verbal du 6 juin 2019
- Rapport d'activité : la mobilisation de la MSA depuis le début de la crise sanitaire
- Rapport mutualiste : retour sur le début de mandat
- Rapport moral : le projet de mandature
- Présentation et vote des résolutions

VERIFICATION DE LA FEUILLE DE PRESENCE

Il est constaté la participation de 62 délégués cantonaux de l'Aube et de la Haute-Marne à l'assemblée générale.

L'article 30 des statuts prévoyant que l'Assemblée Générale ordinaire statue valablement dès lors que le quart des membres qui la composent est présent, le Président déclare donc l'Assemblée Générale ordinaire valablement constituée.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 6 juin 2019 a été mis à la disposition de tous les délégués cantonaux sur le site internet de la MSA.

Le Président demande à l'Assemblée Générale si elle a des observations à émettre.

Aucune observation n'étant formulée ni aucun avis contraire exprimé, le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 6 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

OUVERTURE DE LA SEANCE ET ACCUEIL PAR LE PRESIDENT

Le Président salue les délégués pour ce moment fort de la MSA Sud Champagne. L'assemblée générale 2020 est exceptionnelle puisqu'elle se déroule en distanciel.

Il souhaite vivement que le contexte sanitaire nous permettra de nous retrouver en 2021.

RAPPORT D'ACTIVITE : LA MOBILISATION DE LA MSA DEPUIS LE DEBUT DE LA CRISE SANITAIRE

Le rapport d'activité a été présenté par Stéphane ANTIGNY, Directeur Général

La continuité d'activité

Année très spéciale qui s'est articulée autour de la gestion de la crise sanitaire et plus particulièrement des 2 confinements. Notre priorité a été de maintenir la continuité de nos services, tout en sécurisant l'ensemble du personnel, d'assurer le lien social et d'accompagner les publics les plus fragiles.

- Dès le 1er confinement, la montée en charge du télétravail a été très rapide, anticipé 2 semaines avant l'annonce du Président. 90% du personnel était ainsi en situation de télétravail au bout de quelques jours.
- Notre priorité a été d'assurer, comme habituellement et dans les mêmes délais, le paiement des prestations, de permettre aux adhérents de nous joindre (mail, tel...) et d'apporter un soutien aux plus fragiles (PA, entreprises en difficultés, santé...)
 - Les accueils étant fermés lors du 1er confinement, les services en ligne ont été privilégiés.
 - Simplification de certaines démarches
 - Versements d'aides exceptionnelles (travaux du pivot PF pour l'ensemble des caisses et pour répondre aux décisions des pouvoirs publics) et mesures d'accompagnement (reports et exonérations cotisations...)
 - Accompagnement renforcé au niveau de l'ASS, de la SST et du CM
- 2ème confinement : continuité de nos actions y compris sur les territoires et sites/agences ouvertes normalement, avec toutes les mesures sanitaires

Cette période a permis de démontrer notre capacité à répondre présent et a permis de confirmer les valeurs MSA : proximité, solidarité et responsabilité.

Les principales réformes et la mise en œuvre des décisions gouvernementales

Tout en gérant cette situation exceptionnelle de crise sanitaire, nous avons poursuivi le déploiement des réformes (qui se sont succédées de manière très rapprochée et ont concerné l'ensemble des législations) :

Pour les entreprises

- L'accompagnement à la DSN (passage d'un appel chiffré à une déclaration des entreprises) et le maintien du TESA
- La conservation du TO/DE, également renouvelé jusqu'en 2022 à ce stade
- La mise en place de l'indemnité de congés maternité pour les exploitantes
- Le prélèvement à la source

Pour les assurés et allocataires

- Cette année, nous avons mis en place une Task Force Retraite en Sud Champagne de 10 ETP pour venir renforcer les caisses qui sont en difficultés mais aussi dans le cadre de la

Gestion des Impayés des pensions alimentaires (activité confiée à la MSA Sud Champagne pour l'ensemble des MSA), l'intermédiation financière, chère au Président de la République.

- L'obtention de la revalorisation des petites retraites à 85% voté à l'unanimité par l'Assemblée Nationale dans le cadre de la Loi Chassaigne et qui sera mise en œuvre au 01/01/2022
- Réforme APL en préparation permettant d'adapter le calcul des droits sur les derniers mois

L'année 2020 est aussi l'année où nous avons ouvert notre première MFS à Bar sur Aube qui nous permet de répondre à toute la population et en lien avec tous nos partenaires.

Cette année marque aussi la fin de notre COG 2015-2020 et nous nous tournons donc vers les nouveaux enjeux qui nous attendent avec cette nouvelle COG autour d'ambitions que le Président évoquera dans son rapport moral.

Vous pouvez compter sur les 250 salariés de la MSA Sud Champagne, de son équipe de Direction et de moi-même pour mettre en œuvre les orientations MSA 2025 arrêtées par les élus (feuille de route politique) et de vous rendre compte régulièrement de sa concrétisation et mise en œuvre opérationnelle

Les perspectives pour demain...

La MSA est un régime d'innovation et de solidarité au plus près des territoires. Au-delà de sa mission de service public, elle est un acteur majeur des territoires, notamment avec vous, ses délégués.

Les chantiers en cours et à venir sont nombreux avec notamment la négociation de la prochaine COG (elle a commencé et cela a été l'occasion d'innover en présentant notre projet aux pouvoirs publics, projet qui s'appuie sur le projet stratégique MSA 2025 et le Livre blanc dont vous parlera le Président). Au travers de cette COG, nous voulons stabiliser nos moyens pour :

- Renforcer l'accompagnement des publics les plus fragiles et notamment contribuer à la politique de lutte contre la dépendance. La création de la 5ème branche autonomie est un dossier crucial pour consolider le caractère universel et multi branche du Régime Agricole. La population des zones rurales est vieillissante et en demande de services de proximité. Ces services aux personnes, outre l'aide qu'ils apportent aux usagers, participent au maintien d'emplois dans des zones parfois économiquement en difficulté. Il existe donc un enjeu fort, pour les pouvoirs publics et pour la MSA, de renforcer l'offre à destination des personnes âgées dans ces territoires
- Contribuer à l'accès aux soins avec notamment :
 - Le développement de structures d'exercices coordonnées dans les territoires ruraux, de façon à répondre aux tensions générées par les inégalités territoriales et démographiques en santé.
 - En amplifiant notre participation à la conception et au déploiement de contrats locaux de santé
 - Par le renforcement de l'accompagnement des hôpitaux de proximité en milieu rural pour développer les parcours coordonnés et ainsi fluidifier les parcours entre soins de ville et hôpital
- Accompagner les entreprises fragilisées. La crise épidémique actuelle a confirmé l'importance de disposer en France d'une filière agricole forte, à même de garantir la souveraineté alimentaire du pays. Dans le même temps, il apparaît que les entreprises

agricoles doivent aujourd'hui répondre à un impératif de compétitivité dans des contextes incertains, ainsi que les récentes crises agricoles ont pu le révéler. Accompagner et soutenir les entreprises agricoles qui rencontrent des difficultés économiques est dès lors un enjeu fondamental dans la construction d'un modèle agricole fort et souverain. La MSA s'engage ainsi à rester un acteur au premier plan dans l'anticipation et la prise en charge des entreprises fragilisées, de façon à faire de la protection sociale agricole un modèle adapté aux particularités économiques du monde agricole.

- Développer notre offre de service et notre présence sur les territoires pour répondre aux défis de la ruralité. Pour répondre aux besoins de proximité exprimés par les habitants des territoires ruraux, la MSA a fait le choix de conserver un réseau étoffé d'agences et de points de contact permettant de leur donner un accès aux services d'accompagnement administratif, social et médical sur le terrain. Le portage ou le coportage de MFS que nous souhaitons développer avec nos partenaires du monde rural doit contribuer à cela
- Innover en créant de nouveaux services par le biais également de nos associations du groupe MSA : Présence Verte, ASEPT, MSA Services

Nous ne le répèterons jamais assez mais la MSA, organisme de protection sociale du dernier km, est l'un des derniers services publics à être présent sur les territoires.

Le caractère vital de notre agriculture et le besoin de services personnalisés pour les populations fragiles ont été mises en avant ces derniers mois.

RAPPORT MUTUALISTE : RETOUR SUR LE DEBUT DU MANDAT

Le rapport mutualiste a été présenté par Fabien DEQUAIRE, 1^{er} Vice-Président

Mesdames, Messieurs les Délégués

Les élections du 6 février 2020

Je souhaite tout d'abord vous faire un retour sur les élections MSA avec un processus qui a démarré dès 2019 par l'établissement des listes électorales, le dépôt des candidatures et la journée de dépouillement du 6 février 2020.

Difficile de parler des élections sans citer quelques chiffres : 33 133 électeurs, 376 candidats.

A nouveau pour ce mandat, vous vous êtes mobilisés et vous montrez ainsi votre attachement au régime agricole. Avec un taux de 31% de participation, la MSA Sud Champagne se situe au 5^{ème} rang des 35 MSA.

219 délégués ont donc été élus le 6 février 2020 auxquels il faut ajouter les 46 délégués suppléants.

Si le contexte sanitaire n'a pas permis de nous réunir en présentiel, vous avez régulièrement reçu des informations sur l'organisation de la MSA en période de crise, sur les nouveautés législatives et bien d'autres sujets.

Les CV MSA complétés par chacun d'entre vous nous ont permis de mieux vous connaître et surtout vous donner l'opportunité de vous impliquer sur des thèmes qui vous tiennent à cœur et qui auraient pu être abordé lors de réunions échelons. Je remercie les équipes de la MSA d'avoir organisé des échanges téléphoniques très conviviaux.

L'élection du Conseil d'Administration

Comme vous le savez, l'élection des administrateurs a eu lieu par correspondance du 31 août au 4 septembre, avec un taux de participation de 77 %.

Le Conseil d'administration est en ordre de marche ainsi que les comités ou commissions. D'ailleurs, une réunion du Conseil d'Administration est prévue cet après-midi même.

A titre d'exemple, l'élaboration des plans d'action sociale et de santé sécurité au travail a déjà débuté.

La mise en place des échelons locaux

Une commission composée d'une dizaine d'administrateurs a mené une réflexion globale sur votre rôle de délégué, l'organisation des échelons, la façon de vous accompagner et la communication à déployer.

Les échelons locaux des précédents mandats étaient définis à partir des anciens cantons administratifs. Nous vous proposons aujourd'hui de constituer 5 échelons locaux dans l'Aube et 3 en Haute-Marne qui prennent en compte les territoires de nos communautés de communes.

La prochaine étape sera l'élection des Présidents et des Vice-Présidents. Nous espérons que la situation sanitaire nous permettra de nous réunir physiquement au cours du 1^{er} semestre 2021.

Notre réflexion se poursuit avec l'envie de tenir compte de vos centres d'intérêts dans l'exercice de votre fonction de délégué. Nous reviendrons vers vous dans les prochaines semaines, pour parler par exemple de l'expérimentation du thème santé.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT : LE PROJET DE MANDATURE

Le rapport moral a été présenté par Eric Petit, Président

Mesdames, Messieurs les délégués, Chers amis,

Il y a quelques jours l'élection du Conseil Central, la reconduction de Pascal Cormery en tant que Président, de Thierry Manten en tant que 1^{er} Vice Président ont clos le processus électoral. Ce processus fut long et fut bien évidemment perturbé par la crise sanitaire. Mais vous vous êtes mobilisés, l'utilisation des nouvelles technologies a permis de clore et de confirmer la gouvernance de la MSA, notamment sa particularité, la présence de délégués. Les élus MSA se sont mis au travail d'autant que les défis pour cette année 2020 furent nombreux.

Le premier défi fut la qualité du service. Le Directeur Général M. Antigny, précédemment, a mis en valeur tout le travail de nos collaborateurs pendant cette crise. L'urgence bien entendu a été de jouer notre rôle d'amortisseur vis-à-vis de l'ensemble des populations que l'on a à couvrir.

De nombreuses mesures ont été mises en place par les pouvoirs publics, qu'elles s'adressent à nos exploitants, qu'elles s'adressent à nos salariés et aussi et surtout, qu'elles s'adressent à nos plus précaires, aux personnes les plus fragiles, dont nous avons la charge. La MSA a été réactive, la MSA a fait preuve d'agilité. Malgré des contraintes, nos collaborateurs ont pu remplir en premier lieu leur mission, c'est-à-dire apporter une protection sociale de base. C'était un défi majeur pour nous. Il est bien légitime que pour les uns ou les autres, le contact avec la MSA durant cette période a pu paraître moins simple. Cependant, je peux vous assurer que nous avons mis tous les moyens en œuvre pour remplir au mieux cette mission.

Le deuxième élément important de cette année, c'est la négociation de la COG. Je vais essayer d'être simple sur ce thème. Cette Convention d'Objectifs et de Gestion, les 5 ans que nous sommes en train de négocier avec l'Etat pour assurer à la fois notre financement et les moyens alloués, est un moment clé pour la MSA. Nous nous sommes mis en ordre de marche depuis plusieurs mois. L'année dernière, nous évoquions un plan stratégique, nous avons porté le livre blanc qui résume l'ambition de la MSA, et aujourd'hui nous sommes en train de négocier cette COG.

Nous sommes en ordre de marche pour négocier la future COG, avec 3 ambitions :

- Assurer une protection agricole efficiente, avec un niveau de performance
- Répondre aux nouveaux enjeux du monde agricole.

Le monde agricole d'une part a subi à nouveaux de nombreux aléas climatiques, et d'autre part supporte également les effets du COVID, notamment sur les filières, dans nos départements, de la viticulture et de la vente directe ; ce qui a engendré bien évidemment énormément de difficultés. La MSA encore une fois grâce à ses équipes, grâce à ses travailleurs sociaux se mobilise, mais elle se mobilise aussi pour le changement à venir.

Nous voyons apparaître de nouveaux exploitants agricoles, nous voyons apparaître de nouvelles filières, qui demain seront un enjeu majeur pour nous, notamment en termes d'affiliation, d'entreprise, mais également de salariés qui demain pourront être rattachés à la MSA.

- Enfin, 3ème ambition, consolider le rôle de relai des services de l'Etat, au plus près des citoyens.

Les territoires ruraux ont un besoin d'apporter des services. Dans le livre blanc que nous proposons dans le cadre de la négociation de la COG, nous proposons demain d'apporter à l'ensemble de la population des territoires ruraux, les services publics, l'accompagnement, la protection sociale, au dernier kilomètre. Ce concept reposera sur notre offre de services.

Concrètement aujourd'hui, notre présence dans les Maisons France Service, je pourrai citer Bar sur Aube où nous portons la maison de services, mais je pourrai citer d'autres maisons sur les territoires où nous serons coporteurs. Je pourrai citer bien sûr nos partenaires naturels que sont Présence Verte, que sont l'ASEPT, que sont MSA Services, que sont les contrats locaux de santé que nous portons sur un grand nombre de territoires.

Aujourd'hui et plus encore demain, nous devons protéger certes, mais aussi la MSA doit construire sur les territoires ruraux, en partenariat notamment avec les collectivités locales. Nous devons être proactifs, c'est un défi majeur qu'ensemble nous devons porter. C'est dans cet esprit que je m'engage à effectuer ce nouveau mandat de Président, bien entendu en binôme avec mon Vice Président, Fabien Dequaire, à qui tous vous souhaitez la bienvenue dans sa nouvelle mission, avec un Conseil d'Administration soudé, engagé et à vos côtés.

Je vous remercie.

LECTURE ET VOTE DES RÉSOLUTIONS

Ce point a été présenté par Vincent ARNOLD, Directeur Comptable et Financier

Les décrets prévoient que seule l'affectation du résultat de la Santé au Travail résulte d'une résolution d'assemblée générale.

La proposition d'affectation de ce résultat est établie en application des dispositions des textes en vigueur.

PREMIERE RESOLUTION : CONSTATATION DES RESULTATS

L'Assemblée générale constate le résultat de gestion de la santé au travail pour l'exercice 2019, soit 24 511,35 €

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS DE LA SANTE AU TRAVAIL DE LA MSA SUD CHAMPAGNE POUR 2019

Le montant maximum réglementaire de la réserve de Santé au Travail est de 562 057,92 €.

Le montant du report à nouveau est de 73 013,90 €

La réserve ayant atteint son maximum, elle ne peut pas être abondée par tout ou partie du résultat créditeur 2019.

L'Assemblée Générale valide la remontée de l'intégrité du résultat 2019, soit 24 511, 35 € à la Caisse Centrale MSA.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT, LES DEUX RESOLUTIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Président, remercie à nouveau tous les participants de leur présence en ligne et clôture l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 décembre 2020.

Fait et délibéré en visioconférence, le 17 décembre 2020

Le Secrétaire de Séance


Stéphane ANTIGNY

Le Président


Eric PETIT